

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 21 janvier 2016 pour le jeudi 28 janvier 2016 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

Compte rendu Conseil Municipal

Séance du 28 janvier 2016

N° 20

Présents :

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire.

Mr CARTE Claude, Mme TRENTESAUX Claudine, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme DUFOR Françoise, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjoint.

M. CHABAUD Gilbert, Mmes PONCETY Claire, FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mr PERROT Marc, Mme EPITALBRA Aude, Mrs RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, Mmes MOREL Rachel, NAGA Cécile, Mr COQUELET Christophe, Mme MICHAUD Gaëlle, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Excusés : Mme ECOCHARD Laurence.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 17 décembre 2015.

QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)

1.1. – Atelier de Brou

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la situation de l'Atelier de Brou, société qui était locataire d'un atelier communal sis en zone artisanale de Domagne. En préambule, il rappelle l'historique sommaire du dossier : en 1999, la commune de Ceyzériat répond à la demande formulée par la société dite des « Prés de Brou » pour installer en zone de Domagne une activité d'ébénisterie, qui emploie à cette époque une quinzaine de personnes. Elle utilise alors la procédure dite des Ateliers relais, qui permet de mobiliser des aides du Département. Le coût de l'opération sera, hors valorisation foncière, d'environ 1 million d'euros, pour lesquels la commune souscrit un emprunt auprès de Dexia, emprunt qui est réalisé sur une durée de 25 années.

Trois ans plus tard, le chef d'entreprise quitte la société, reprise par la société Création Billoud qui n'aura pas la même réussite. Elle fait l'objet d'une mise en liquidation en 2009, et laisse un premier passif à la commune de quelques 71 716 euros de loyers impayés. Ceux-ci seront couverts par les contribuables de Ceyzériat.

En 2009, pour faciliter la reprise, la commune, sur la demande du mandataire judiciaire, consent la mise en place d'un loyer progressif. Malgré cela, la société est placée en redressement judiciaire, laissant à la commune un total d'impayés de 37 000 euros. Et malgré les assurances obtenues, la reprise des loyers ne s'effectuera jamais normalement. Au jour de la liquidation, prononcée au début du mois de novembre, avec prolongation d'activité de deux mois, la créance de la commune s'élevait à 76 500 euros.

Monsieur le Maire indique que la commune a été conviée à l'audience du Tribunal de commerce en sa qualité de bailleur le 6 janvier 2016, audience qui devait statuer sur une proposition de reprise. La commune n'avait pas à prendre position sur cette dernière, mais elle a rappelé son souhait de pouvoir, dans l'hypothèse d'une liquidation définitive, d'une part solder sa créance bancaire, soit

environ 350 000 euros, et d'autre part couvrir les impayés de loyers, ce que la proposition de reprise ne réglait effectivement pas. Au contraire, celle-ci était assortie d'une condition suspensive (condition mise par écrit le 22 décembre) visant à faire abandonner par la commune le bénéfice de la caution solidaire des associés de la société mise en liquidation.

Il apparaît que la proposition de reprise n'a pas été retenue, et que la société est donc définitivement liquidée, avec pour conséquence de libérer la commune de ses engagements liés au bail commercial. Des premiers contacts ont été noués avec des acquéreurs potentiels, et Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de poursuivre les négociations en vue de répondre aux souhaits exprimés précédemment.

1.2. – Rencontre avec Revonnas

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion organisée entre les deux municipalités de Ceyzériat et de Revonnas. Celle-ci faisait suite à la proposition émanant de la commune de Ceyzériat, formulée par écrit en date du 30 juillet 2015.

La discussion a permis de faire un point sur la situation des deux communes, sur les dossiers en cours et sur nos grandes modalités de fonctionnement.

Les élus de Revonnas ont fait part des difficultés rencontrées. Ils poursuivent la clarification de leur situation administrative et financière. L'engagement de la nouvelle équipe en place est à souligner.

Il a été convenu que chacun rapporterait le fruit de cet échange devant son assemblée, en souhaitant que s'instaure un climat à la fois de confiance et de partenariat entre les deux équipes municipales.

QUESTION N° 2 – Finances, Communauté de communes, Cadre de vie (C. CARTE)

2.1. – Compte rendu du Syndicat de la Reyssouze

Mr CHABAUD Gilbert donne le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le 14 décembre 2015.

1 - Point sur la situation du personnel :

Nouvelle personne au secrétariat en remplacement de la titulaire en congé maladie.

Départ d'un chargé de mission pour mobilité professionnelle.

Absence pour maladie d'un technicien.

Recrutement d'un chargé de mission "travaux".

Le Président est autorisé à l'unanimité à renouveler les postes non pourvus et à solliciter les subventions des postes auprès de l'Agence de l'eau et de la Région.

2 - Mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP :

Nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel qui va devenir d'ici fin 2016 le nouvel outil indemnitaire de référence pour les agents titulaires des collectivités territoriales. Il remplacera un certain nombre de primes existantes.

3 - Avancement des actions du 2ème contrat de rivière :

a) Restauration morpho-écologique dans le parc des Baudières (action B1.7) : 4 900 m³ de vases avec PCB - filière de traitement à définir.

b) Restauration de la continuité écologique de la Reyssouze amont sur le secteur de Montagnat - Moulin de la Cra et de la Ravary (action B1.5).

Solution : vu le faible débit, abaissement partiel ou total des ouvrages.
A discuter avec les propriétaires.

c) Restauration morphologique et écologique de la Reyssouze à Cras sur Reyssouze (action B1.14)
Nouvelle digue - gros projet en cours d'étude, réalisation fin 2016, début 2017.

d) Diagnostics d'exploitations agricoles (Action A3.1)
10 diagnostics en 2015 réalisés par Bureau d'Etudes SCE pour un coût de 19 920 €.

4- Programmation 2016 pour les diagnostics d'exploitations agricoles :

La campagne PAEC 2016 sera lancée afin d'acter la date d'éligibilité des dépenses dès le début d'année. Le Syndicat est encouragé par Cap3B à déposer un dossier LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) au plus tôt.

C'est un programme européen qui vise à faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d'activité et de vie :

- permet de soutenir des actions innovantes s'inscrivant dans cette stratégie.
 - sert de laboratoire d'expérimentation pour l'ensemble des territoires ruraux.
- Pour rappel : 80 % d'aide sur les diagnostics d'exploitation et 20 % d'autofinancement.

Le syndicat vise sur 15 engagements de réalisation en 2016.

5- Programmation BIO et Eau (Action A3-2).

6-Réduction de l'emploi des pesticides dans les communes et plan de désherbages communaux (Action A3.6)

Le syndicat de la Reyssouze, par l'intermédiaire d'Héloïse Grimbert a retenu l'offre du CFPH d'Ecully pour la réalisation en 2016 de 6 plans de désherbage communaux et plans de gestion différenciée sur les communes d'Attignat, Etrez, Saint Bénigne, Saint Jean sur Reyssouze, Saint Martin le Chatel et Tossiat.

Le montant de la prestation s'élèvera à 16 650 € TTC.

Le Président est autorisé à signer la convention avec le CFPH d'Ecully pour la réalisation de plans de désherbage communaux.

7- Volet Animation - sensibilisation - communication :

Le 17 novembre, une sortie a été organisée avec la classe de 2nde EATDD du lycée des Sardières, avec comme thème l'agriculture et la qualité de l'eau. La journée s'est déroulée comme suit :

- visite de la plaine de Certines, puis discussion sur la problématique des zones vulnérables.
- nitrates et conséquences pour les agriculteurs.
- visite de la source de la Reyssouze (qualité d'eau, faune, géologie etc.) puis discussion sur les enjeux du contrat de rivière de la Reyssouze.

8- Programmation 2016 des actions du 2^{ème} contrat rivière :

L'accent sera mis sur les études liées à la restauration de la continuité écologique qui demanderont de gros investissements particulièrement sur Pont de Vaux.

Ces études déboucheront sur un important programme de travaux en 2017.

9 - Actions A3-1 et A3-8 :

15 diagnostics d'exploitation agricole sont envisagés dans le cadre du PAEC avec le CDA (Collectif pour le Développement de l'agro écologie). Contractualisation des agriculteurs pour les MAEC, maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle » et «Gestion des milieux humides ».

Suivi des agriculteurs engagés en 2015.

10 - Action A3-3 - Limiter l'impact du drainage sur la qualité de l'eau.

11 - Action A3-4 limiter le ruissellement sur les parcelles agricoles par la plantation de haies.

12-Action A3-5 réduire les surfaces désherbées

Utiliser les techniques alternatives en milieu agricole Journée de démonstration : matériel de désherbage mécanique sous clôture.

13- Action A3-6 réduire les surfaces désherbées

Utiliser les techniques alternatives en milieu non agricole. Accompagnement des communes vers le « zéro pesticide ».

14-Action A3-7: sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides

Projet de création d'une aire de lavage-remplissage des pulvérisateurs.

15- Volet C : communication et animation :

Edition d'une Lettre de ma Reyssouze : maquette présentée, projet de faire des interviews des élus.

Mise à jour et modernisation du site internet.

Création de supports de communication.

Animation auprès des scolaires.

Installation de panneaux « Reyssouze » sur les ponts.

Visite de sites déjà restaurés sur d'autres rivières.

Préparation des 60 ans du syndicat. Logo : établir une charte graphique.

16- Situation budgétaire au 10 décembre 2015 :

Les prévisions budgétaires ont été respectées, pas besoin de décision modificative sur le budget en cette fin d'année 2015. Le syndicat a eu recours à la ligne de trésorerie sur 2 mois et demi uniquement, grâce à l'acquittement rapide des participations des communes.

17- Débat d'orientation budgétaire - budget 2016 :

Bilan 2015 et perspectives :

L'arrivée d'un directeur et l'embauche de personnel ont permis de mettre en place une nouvelle organisation.

Lancement des actions du 2ème contrat rivières avec 8 marchés de maîtrise d'œuvre en cours à la fin 2015 et 180 000 € engagés.

Le syndicat devra se doter d'outils et de moyens pour mieux fonctionner (sécurisation de la sauvegarde informatique, mobilier de bureau). Ces dépenses seront financées en partie par des économies sur le fonctionnement (mise en concurrence du contrat de maintenance, optimiser la campagne de nettoyage des canaux pour réduire la facture ORGANOM, mise en place de marchés à bon de commande pour la mise à disposition d'engins au lieu de commander au coup par coup.)

2016 :

Dernière échéance du remboursement de l'emprunt, pas de nouveaux emprunts prévus pour 2016.

Légère augmentation des cotisations des participations des communes pour un montant de 5% ce qui représente une valeur de 15000 € à répartir sur l'ensemble des communes, tout en continuant de respecter la répartition suivante : 70% population municipale située dans le bassin versant, 20% surface incluse dans le bassin versant et 10% du potentiel fiscal par habitant.

Monsieur le Président interroge l'assemblée sur cette augmentation envisagée. Aucune opposition n'a été notée au moment de ce conseil syndical.

Volet A : Continuité des actions d'accompagnement des communes travaillant sur l'amélioration de leurs réseaux d'assainissement et continuité de la fonction guichet unique ; renforcement de l'aide aux communes désireuses de s'engager vers les plans de désherbage et l'objectif " zéro pesticide".

Possibilité d'une réunion entre Communes de la Vallière concernées :
Ceyzériat - Montagnat - Saint Just – Revonnas.

Volet B : Les actions porteront essentiellement sur des études et préparations de chantiers pour 2017.

Volet C : La lettre de ma Reyssouze sera rééditée en 2016, les actions avec les scolaires seront reconduites, mise en place d'une signalétique "Reyssouze" sur les ponts, mise à jour du site internet, animation de réunions dans les communes.

Le syndicat fêtera ses 60 ans en 2016. Le budget sera prévu en conséquence afin d'organiser la promotion du syndicat et de son action autour de cet évènement.

18- Dépenses liées à la gestion de la rivière et de ses ouvrages :

Le Syndicat continuera à rester présent sur le terrain. Au-delà des dépenses habituelles comme la maintenance des ouvrages, il continuera l'automatisation d'ouvrages dans le respect des règles administratives, comptables et environnementales.

19- La compétence GEMAPI et l'entretien des cours d'eau :

Projection du film de l'Agence de l'Eau : « une nouvelle gestion des rivières arrive à l'heure de la GEMAPI » (disponible sur <https://youtu.be/IzrwF4XKUBk>).

Un guide regroupant l'ensemble de la réglementation applicable à l'entretien des fossés en cours d'eau est distribué. Le directeur rappelle à l'assemblée quelques informations sur l'entretien des cours d'eau :

- obligation d'entretien des cours d'eau par les riverains maintenue malgré la GEMAPI.
- l'entretien régulier des cours d'eau n'est pas soumis à la Loi sur l'Eau (sauf zone frayères).
- l'entretien des fossés n'est pas soumis à la Loi sur l'Eau (attention aux espèces protégées!).

Proposition est faite d'accompagner toutes les communes désireuses d'engager des travaux pour réaliser une expertise sur le terrain.

20- La cartographie des cours d'eau :

Les préfets ont reçu une instruction le 3 juin 2015 leur demandant :

- d'établir une cartographie locale des cours d'eau avec, pour objectif, de couvrir les deux tiers du territoire d'ici la fin de l'année 2015.
- d'élaborer, sur la base d'un modèle national, des guides pratiques d'entretien à destination des riverains des cours d'eau.
- d'adopter une charte contrôleur-contrôlé pour mieux faire comprendre le travail de la police de l'eau.

21- Action sociale :

Obligatoire depuis 2007, le SBVR mettra en place une action sociale en 2016. Les modalités et les montants seront à convenir en interne. Cette action vise à un encouragement vis à vis des agents.

22- Questions diverses :

L'assemblée alerte le SBVR qu'un curage est en train de se faire sur Pont de Vaux, avec arrachage d'arbres. Le SBVR n'avait pas eu l'information. Un chargé de mission se rendra sur place pour vérifier la conformité de cette action.

Qui est responsable d'un pont qui traverse la Reyssouze ? La collectivité où se situe le pont.

Qui est responsable des arbres en travers des ouvrages? Le syndicat rappelle que les propriétaires riverains sont dans l'obligation d'entretenir leurs berges en élaguant la végétation susceptible

d'arriver dans l'eau. A défaut de pouvoir identifier avec certitude l'origine du bois, la charge d'enlèvement des branchages et des troncs incombe au propriétaire de l'ouvrage.
La commune de Pont de Vaux interroge sur les produits à utiliser dans le cadre du plan de désherbage. Le syndicat propose une rencontre avec la Commune.

2.2. – Assemblée générale sapeurs-pompiers

Rapport d'activité succinct présenté par le chef de corps précisant que l'AG est avant tout pour l'amicale et que les sujets de corps sont abordés dans les réunions de corps.

En synthèse : 146 interventions en 2015 dont 94 en aide à la personne.

Le détail a été édité sur le site internet de la commune.

Forte mobilisation de l'ensemble du corps avec un engagement bénévole pas toujours compris par les habitants. Souhait de la part du corps d'une présentation de leurs activités dans un prochain 4 pages avec précision sur les non indemnités en intervention comme c'est le cas pour d'autres CPI.

Pour information, la commune a cotisé en 2015 auprès du SDIS et l'allocation de vétérance pour un montant de 49 470 € et participe à l'équipement du corps et entretien bâtiment et véhicule pour un montant de 11 953 € soit plus de 60 000 €.

Côté amical, de bons résultats aux cross et parcours sportif. Côté finances, le bilan est légèrement déficitaire avec néanmoins un solde de trésorerie très positif. Nos sapeurs-pompiers ont programmé cette année leur voyage détente en Alsace les 5, 6 et 7 mai et à retenir la manifestation majeure pour 2016 qui est l'organisation sur Ceyzériat le 2 avril prochain du parcours sportif Bresse Revermont.

Pensez aussi que votre présence serait appréciée par nos soldats du feu pour participer au concours de belote qui aura lieu après demain soir au centre festif.

2.3. – Antenne Orange zone Domagne

Monsieur Claude CARTE rappelle au conseil l'existence sur le terrain du garage communal en zone de Domagne, d'un pylône pour usage de station relais appartenant à la société Orange.

Une redevance annuelle est versée à la commune (4 473 € pour 2015). Le CIRCET demande l'autorisation de surélever cet ouvrage de quelques mètres pour rajouter des équipements pour l'opérateur FREE. Une convention de servitude est nécessaire pour l'alimentation qui doit être séparée de l'existante. La commune a négocié une indemnité de passage de 1 000 € qui sera versée dès retour de la convention signée.

RODP : suite aux différents échanges sur ce dossier, le temps a passé et sur l'ensemble des titres émis pour les années antérieures, le versement 2010 d'un montant de 1 765 € s'est vu annulé en raison d'une prescription d'assiette (dépassement de date : 5 ans maximum de recouvrement).

2.4. – CCLV : voie verte

Le bureau et quelques membres de la CCLV se sont réunis pour statuer sur la pré-étude effectuée par le cabinet Alkos présentée au conseil en novembre 2014. La position du conseil a été retransmise et le bureau a retenu de faire prolonger l'étude sur deux tracés :

Le B qui reliait Ceyzériat à Bourg-en-Bresse en passant sous l'autoroute mais en revenant sur St Just.

Le E qui reliait Revonnas à Ceyzériat par le lotissement de Fortunat avec étude complémentaire sur la traversée de Ceyzériat

Mr Carte précise que la pré-étude ainsi que la demande d'étude complémentaire sont totalement prises en charge par le SCOT.

QUESTION N° 3 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)

3.1. – Travaux en cours

Monsieur Jean-Jacques Bourgier fait le point sur les chantiers et travaux en cours :

- Accessibilité PMR:

Pour la première phase de travaux, plusieurs devis ont été sollicités. Les premiers devis reçus concernent les travaux suivants :

- Travaux de maçonnerie (Mairie, bibliothèque, salle associations, centre festif, salle polyvalente)
- Travaux de plomberie (mairie, Centre festif, salle polyvalente, Gymnase)
- Travaux de ferronnerie (ensemble des bâtiments)
- Travaux de voirie (mairie, centre festif, salle polyvalente)
- Signalétique mairie (centre festif, salle polyvalente, école primaire, ancienne mairie, gymnase)
- Fourniture matériel signalétique (spécifique escalier)
- Remplacement guichet mairie

Le montant total provisoire de ces devis s'élève à la somme de 58 000 €.

Restent toutefois en attente d'autres devis pour les travaux suivants :

- Travaux maçonnerie (école Primaire, Bâtiment ancienne mairie)
- Travaux maçonnerie (pan incliné ancienne mairie)
- Travaux de mise en conformité ascenseur école primaire
- Travaux de menuiserie concernant la porte d'entrée de la Mairie.

Monsieur Bourgier précise qu'une visite de pré-travaux entre les entreprises et l'APAVE est prévue, afin de vérifier que les devis correspondent bien aux recommandations dictées par le rapport.

- **Centre festif /mairie** : un des moteurs du circulateur double de la chaudière est en panne. Il s'agit du chauffage par le sol. Le devis de l'entreprise CLERE pour réparation s'élève à 2135 €. (en prévision d'une éventuelle panne future, l'ancien circulateur pourra servir en dépannage).

- **Tréconnas** (travaux sous maîtrise d'œuvre CCLV) :

L'entreprise Eurovia a réalisé la pose des bordures de trottoir. Le réglage des pentes de trottoirs et sur largeurs de voirie est en cours. Les enrobés seront effectués, lorsque la centrale d'enrobé de Saint Denis sera remise en marche (entretien annuel). Ces travaux, réalisés après reprise des alignements sur plusieurs propriétés, ont permis la mise en conformité des assainissements, dont une partie restaient branchés sur une ancienne canalisation.

- **Forêt** : le lundi 18 janvier, la CUMA de Saint Etienne du Bois a effectué un élagage sur la trace principale (chemin des Tronchets et chemin des Moines »). Les employés communaux ont broyé toutes les branches, les copeaux serviront au paillage des massifs du fleurissement. (Coût total de l'opération : 855 €).

- **Espace « Salette »** : La construction d'une plateforme va être réalisée afin de ne pas laisser durablement en friches ce site proche des écoles. Les travaux prévoient également la mise en terre végétale des abords. Devis de l'entreprise Richard TP de 17 500 €.

- **ADEA** : Les stagiaires comme chaque année ont réalisé la première phase de travaux : Il s'agissait de nettoyer le lavoir du Vallon des Faulx.
- **GrDF** : Le raccordement de la maison médicale sur le réseau gaz est prévu pour début mars.
- **Syndicat d'électricité** : suite aux conseils de la DDT, concernant le giratoire EST de Ceyzériat, une demande est faite au SIEA pour chiffrer le surcoût pour un éclairage sans coupure.
- **Chemin du Chalais** :

Une réunion s'est tenue le 26 janvier entre la CCLV/ Eurovia et la Commune pour définir les zones à renforcer (poutres de rives) et vérifier les écoulements. Le chiffrage de la dépense est en cours. Quelques problèmes sont à résoudre, notamment sur la section étroite de 110 ml avant le pont de la Vallière.

- **CCLV** : Projet de programme voirie 2016 (droit de tirage) : la commission voirie se réunira le lundi 8 février 2016 à 18 h 30.

3.2. – Schéma directeur d'assainissement collecteur intercommunal

Monsieur Bourgier présente le compte rendu de la Commission assainissement intercommunale du 23 novembre 2015 qui a porté sur le Schéma directeur de l'assainissement. Un Power Point permet de visualiser le rapport du bureau d'études NALDEO.

QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)

4.1. – Commission du 25 janvier 2016

PERMIS DE CONSTRUIRE

DURAND Valentin
 Sur un terrain situé 903 route des Soudanières
 Parcelle(s) N° 239p Section AC située(s) en zone UBa
 D'une superficie totale de 473 m²
 POUR MODIFICATIONS D'OUVERTURES

PETITJEAN Maurice et Anne-Marie
 Sur un terrain situé Lotissement La Fontaine
 Parcelle(s) N° Lots 1 & 2 Section AI située(s) en zone UB
 D'une superficie totale de 2023 m²
 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION, D'UNE PISCINE, D'UN ABRI PISCINE
 ET D'UN LOCAL TECHNIQUE

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

MILLET Thierry
 Sur un terrain situé 23 rue Jean Jaurès
 Parcelle(s) N° 314 & 316 Section AL située(s) en zone UA
 D'une superficie totale de 316 m²
 POUR LE RAVALEMENT DE LA FAÇADE EN PIERRES APPARENTES

CLERMIDY Julien & MEYER Emilie
 Sur un terrain situé 16 rue du docteur Hudellet

Parcelle(s) N° 234 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 334 m²
POUR LA CRÉATION D'UNE FENÊTRE DE TOIT

THOMAS Claudette
Sur un terrain situé route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 292, 293 & 294 Section AB située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 5090 m²
POUR DIVISION EN VUE DE CONSTRUIRE

POCHERON Jean-Michel
Sur un terrain situé 93 route de Revonnas
Parcelle(s) N° 752 Section D située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1493 m²
POUR LA POSE D'UN VÉLUX EN TOITURE

BADET Michel
Sur un terrain situé 30 rue Jérôme Lalande
Parcelle(s) N° 931p Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 932 m²
POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI DE JARDIN

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION

Demande de Maître Thierry MANIGAND
Sur un terrain situé route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 684 Section AB située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 143 m²
VENTE ASL AMBIANCE VILLAGE / ALLAIN-VULLIN

Demande de SCP MATHIEU PONS valablement représentée par Maître Jean Michel MATHIEU
Sur un terrain situé 16 & 18 rue Henri Dunant
Parcelle(s) N° 721 & 724 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1195 m²
VENTE DESGRAND / RIVOIRE LOT 3

Demande de SCP Raoul LAMY, Fabien GROLLEMUND et Franck BAGNERES valablement représentée par Maître Fabien GROLLEMUND
Sur un terrain situé Le Village
Parcelle(s) N° 144, 145, 933 & 936 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 2316 m²
VENTE CONSORTS BERTHOLON / BERNOLLIN _ PINCHON

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé chemin de la Grande Fontaine
Parcelle(s) N° 391 Lot N° 3 Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 797 m²
VENTE CONSORTS VUCHOT / MORLAND

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Lotissement Le Fortunat
Parcelle(s) N° 484 Section AK située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 784 m²
VENTE SARL IMPACT IMMOBILIER / SCHIARI_VAUQUIÈRES

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Lotissement Le Fortunat
Parcelle(s) N° 493 Section AK située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 1037 m²
VENTE SARL IMPACT IMMOBILIER / HUDRY_PERRAT

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Lotissement Le Fortunat
Parcelle(s) N° 493 & 492p Section AK située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 1201 m²
VENTE SARL IMPACT IMMOBILIER / HUDRY_PERRAT

Demande de Maître Thierry MANIGAND
Sur un terrain situé route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 684 Section AB située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 143 m²
VENTE ASL AMBIANCE VILLAGE / ALLAIN-VULLIN

Demande de SCP MATHIEU PONS valablement représentée par Maître Jean Michel MATHIEU
Sur un terrain situé 16 & 18 rue Henri Dunant
Parcelle(s) N° 721 & 724 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1195 m²
VENTE DESGRAND / RIVOIRE LOT 3

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 642 route des Soudanières
Parcelle(s) N° 395 Section B située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1791 m²
VENTE CONSORTS CHIVAL / NOEL _ROYET

Demande de SCP Raoul LAMY, Fabien GROLLEMUND et Franck BAGNERES valablement représentée par Maître Fabien GROLLEMUND
Sur un terrain situé Le Village
Parcelle(s) N° 144, 145, 933 & 936 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 2316 m²
VENTE CONSORTS BERTHOLON / BERNOLLIN _ PINCHON

Demande de Maître Thierry MANIGAND
Sur un terrain situé 13 rue Henri Dunant
Parcelle(s) N° 641 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1000 m²
VENTE COMBES / DESMARIS LOT 2

QUESTION N° 5 – Vie scolaire, bibliothèque, associations, enfance (C. TRENTESAUX)

5.1. – Commission scolaire

La commission scolaire s'est réunie les 4 et 18 janvier.

Commission temps méridien

La charte du temps méridien a été rédigée conformément aux modifications demandées lors de la réunion du 15 décembre. Elle a été signée par les membres de cette commission. La prochaine réunion est fixée au lundi 23 mai.

5.2. – Garderie périscolaire

La garderie périscolaire peut être organisée de différentes façons.

Elle peut être prise en charge soit :

- Par une association.
- Par la commune.
- Par une communauté de communes.
- Par une association de collectivités locales comme Léo Lagrange, alfa3a ...ou autres.

Actuellement à Ceyzériat elle est gérée par une association. Or les bénévoles de la garderie ont demandé à rencontrer le Maire et l'adjoint aux affaires scolaires le 16 janvier.

Cette garderie emploie 5 personnes et les bénévoles du bureau trouvent cette charge trop lourde. Elles ne souhaitent plus s'occuper de cette garderie et demandent au Maire de trouver un autre mode de fonctionnement.

La commission scolaire va donc travailler pour trouver une solution pour la rentrée scolaire 2016 afin que ce service indispensable pour les familles persiste.

5.3. – Bibliothèque

Madame Claudine Trentesaux présente le compte rendu de la réunion avec les responsables de la bibliothèque qui a eu lieu le 6 janvier.

Personnel : elle rappelle que Madame Laurence Charpentier, salariée, est actuellement en congé parental jusqu'au 1^{er} septembre. En prenant son solde de congé elle reprendrait ses fonctions dès le 15 septembre. Fanny Maréchal la remplacerait jusqu'à cette date.

Direction de la lecture publique (DLP) : elle propose à tous les bénévoles une formation pour l'utilisation des tablettes, liseuses Ipad le 16 février. Ces outils seront mis à la disposition du public du 22 février au 5 mars.

Activités et ouverture :

L'illustratrice des livres de la série « Kinra Girls » Anne Cresci dédicacera ses livres à la bibliothèque le samedi 6 février.

Dès le 1^{er} février la bibliothèque ouvrira le mercredi à 14h au lieu de 14h30 (14h-17h30) ; et le samedi elle fermera à 12h au lieu de 11h30 (10h 12h).

Projets et demandes particulières :

Au niveau matériel, les bénévoles souhaiteraient avoir un nouvel ordinateur plus performant (l'ordinateur actuel servirait au public pour consulter les catalogues), ainsi que 2 bacs pour ranger les BD adultes. Elles demandent par ailleurs que soit étudiée une augmentation du budget pour acheter des CD pour constituer un fond propre à la bibliothèque, le reste étant prêté par la DLP, ainsi que des livres généraux pour adultes : cuisine, bricolage, géographie...

Surtout, elles ont évoqué leur souhait d'une augmentation des heures de la bibliothécaire pour accueillir les classes, animer des ateliers, tenir à jour un inventaire des livres et documents et créer des partenariats avec la maison de retraite, l'Adapei et la maison de la musique.

Ces demandes seront étudiées, mais il est néanmoins rappelé que le poste créé tout d'abord sur un mi-temps, c'est-à-dire 17,5 heures/semaine, a récemment été porté à 24h/semaine.

Un nouveau logo a été créé et une page facebook est en cours de préparation.
A noter que la vente des livres anciens a rapporté 247 €.

5.4. – Vie scolaire et cantine

Mme TRENTESAUX informe le conseil que 3 agents sont actuellement en arrêt maladie.
Les remplacements sont maintenant tous assurés. Cependant pendant 7 jours de classes les membres de la commission scolaire ont assuré à tour de rôle les surveillances et services de cantine de 11h30 à 13h45. Ce qui a permis d'aider le personnel sur place, de voir le fonctionnement du service et pouvoir le cas échéant apporter des améliorations. Mme Trentesaux les remercie vivement pour leur aide.

D'autre part, afin de mieux équilibrer les 2 services de restauration la commission a proposé de faire manger les CE1 au premier service avec les CP.

Le personnel a bien accueilli cette proposition et un essai de cette nouvelle organisation aura lieu dès la rentrée de février.

QUESTION N° 6 – Associations sportives, collège, CCAS (C. TAVEL)

6.1. – Assemblée générale Donneurs de Sang

Assemblée générale des donneurs de sang le vendredi 15 janvier 2016

Au cours de l'année, 5 prélèvements de sang total ont eu lieu : 4 sur Ceyzériat et 1 sur Revonnas. 400 dons au total.

Au cours de l'année 2015, l'association a accueilli l'assemblée générale départementale au mois de février et organisé sa farfouille annuelle au mois de septembre.

L'association compte 40 adhérents.

Renouvellement des membres du bureau. Tous les sortants ont été reconduits.

Elle souhaite sur l'année 2016, promouvoir le don du sang auprès des clubs sportifs : avec le foot les 5 et 7 mai 2016.

L'association est en équilibre financier.

QUESTION N° 7 – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (F. DUFOUR)

7.1. – Convention d'aide financière avec la Maison de la musique

Madame Françoise Dufour indique qu'il y a lieu de renouveler la convention qui lie les communes de la Vallière avec la Maison de la musique. Il s'agit d'une convention d'une durée de 5 ans renouvelable destinée à permettre de développer l'éveil musical en milieu scolaire et faciliter l'accès à la culture musicale au plus grand nombre sur le territoire communal.

Pour ce faire, en 2016, nous devons nous prononcer sur son 3^{ème} renouvellement.

Nous nous engageons par la même à verser en 2016 une participation de 3 euros par habitant sur la base des données INSEE 2011 publiée au 1^{er} janvier 2014 de 2917 habitants. La somme de 8751 euros sera versée par l'intermédiaire de la Trésorerie Municipale Principale de Bourg à l'Association et apparaîtra dans les subventions que la commune attribue.

Le renouvellement de la Convention est voté à l'unanimité.

7.2. – Mise en service de la maison de la santé

Madame Françoise Dufour présente le projet en cours d'élaboration autour de la mise en service de la Maison de santé à Ceyzériat.

La commission « Événementiel » souhaite la mise en valeur de l'importance de l'implantation d'une telle structure. En effet, les Maisons de santé se trouvent au carrefour des besoins des professionnels de santé, de la population et des pouvoirs publics.

- au service des Professionnels

Elles permettent par le travail de groupe de favoriser les coopérations, d'optimiser le temps médical, de répondre aux craintes d'isolement des jeunes médecins.

Elles leur offrent le confort et la sécurité d'exercice (maîtrise du temps de travail permettant d'éviter le « burn out » en améliorant leur condition de vie professionnelle et privée) et l'allègement du fardeau administratif.

- Au service des patients

Elles permettent également d'apporter une meilleure réponse en termes de parcours en leur évitant les multi déplacements et les déplacements à longue distance, la continuité, la qualité des prises en charge voire d'un accompagnement personnalisé des patients en situation complexe ainsi que l'amélioration de l'organisation, mise au service des patients, du fait du travail en équipe.

Enfin elles favorisent le maillage territorial.

Cette mise en lumière forte permettrait de valoriser le pôle structurant qu'est Ceyzériat sans omettre de dire que cette réalisation suppose une volonté collective forte, beaucoup de disponibilité et de dialogues constructifs, une coordination constante entre les différents partenaires pour dissiper les interrogations, les remises en question, les désirs de chacun. Cette structure doit s'inscrire comme une réalisation marquante de l'avenir de notre territoire.

L'ensemble de ces considérations a été suffisant à nos yeux pour mériter autre chose qu'un simple verre de l'amitié. C'est pourquoi nous travaillons à la mise en valeur de la mise en service de notre Maison de santé en élaborant –pas sans difficultés - un projet auquel le Conseil départemental a donné son accord et se montre prêt à aider à son financement.

L'action envisagée consiste en une manifestation qui se situera au Centre Festif le 22, 23, 24, 25 septembre 2016. Le thème : « Santé, accidents domestiques et de la vie courante, on en parle. » Expositions, ateliers, conférences concerneront tout public et l'entrée sera gratuite. Compte tenu des avancements des travaux, ce projet nécessitera vraisemblablement une participation budgétaire raisonnable de la part de la commune. La prestation d'animations proposées s'élèverait à 10200 euros. Le Conseil Départemental accompagnerait budgétairement la manifestation à hauteur de 7000 euros et la Mairie assurerait le complément.

Le principe en est adopté à l'unanimité.

7.3. – Commission « Affaires culturelles »

La Commission « Affaires culturelles, Patrimoine, Événementiel » s'est réunie le 26 janvier 2016.

Outre la poursuite du travail concernant l'inauguration de la Maison de santé, l'envoi des documents nécessaires à une éventuelle demande de subvention par nos associations tant sportives que sociales et culturelles a été faite par courriel aux responsables. Ils ont jusqu'au 15 février 2016 pour se manifester. Enfin, il a été envisagé de fédérer l'ensemble des associations culturelles autour d'un thème de travail en 2017. La proposition leur sera faite lors d'une prochaine réunion commune.

QUESTION N° 8 – Questions diverses

8.1. – Assemblée générale de l'Union des entreprises

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la réunion de l'Union des entreprises commerciales et artisanales qui s'est tenue le mercredi 27 janvier 2016 sous la coprésidence de Madame Bérengère Esmaili et de Monsieur Nicolas Richer.

Au-delà des compte rendus d'activité et financier, qui témoignent de la bonne marche de cette association, le temps d'échange a permis de faire le point sur le projet de requalification du Centre-village et de l'îlot Bouvard. Les membres de l'association ont confirmé leur non opposition à ces réalisations, en rappelant que par le passé, ils s'étaient opposés à d'autres projets du fait de leur éloignement avec le Centre-village.

Il leur a été indiqué qu'une réunion de présentation du projet leur sera proposée afin de valider avec eux les choix définitifs, notamment en matière de circulation.

Monsieur Claude Carte fait part à l'assemblée de la proposition de la CCI, dont les services participaient à cette rencontre, d'effectuer un diagnostic de la signalétique communale, à la veille des changements importants à intervenir. Cette étude, proposée à titre gratuit, pourrait être réalisée sur la seconde partie de l'année.

8.2. – Demandeurs d'emploi

	Total	H	F	I	N.I.
JANVIER 2016 :	140	79	61	102	38

La prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 25 février 2016 à 20 h 30.